NOTE D'INFORMATION

RMA EXPANSION FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complèté, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence NVIIOPIOTS Rollen date du 15.1.12.1.2014

Dir scheur General Adjoint

Fletan FLALLINY



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Mohamed ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

	RMA ASSET MANAGEMENT
signat	ure

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: RMA EXPANSION

- Nature juridique

: Fonds commun de placement (FCP)

Code Maroclear

: MA0000040735

- Date et référence de l'agrément

: 04/06/2013 sous la référence AG/OP/018/2013

- Date de création

: 29 septembre 2008

Siège social

: 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: du 1er octobre au 30 septembre de chaque année

- Apport initial

: 1 000 000 de dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 100 000 dirhams

- Etablissement de gestion

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général

- Etablissement dépositaire

: BMCE BANK

Commercialisateur

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD

Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

Commissaire aux comptes

: Cabinet ERNST & YOUNG, représenté par M. Bachir TAZI

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: RMA EXPANSION est un FCP « Actions».

Indice de référence

: 65% S&P Morocco + 35% MBI Global

(Publié par Bloomberg)

Objectif de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir à ses porteurs de parts un placement permettant de maximiser la plus-value du capital à long terme, par le biais d'une gestion dynamique et sélective

de valeurs mobilières.

Stratégie d'investissement

: Le FCP investira son actif, hors titres d'OPCVM «actions» et liquidités, en permanence à hauteur d'au moins 60% en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. En particulier les valeurs Small Caps tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

RMA ASSET MANAGEMENT

- Durée de placement recommandée : 10 ans

Souscripteurs concernés

: Personnes Morales résidentes et non résidentes

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 17/10/2008
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publication dans la presse économique hebdomadairement.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM
- Modalités de souscription et de rachat : lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats RMA ASSET MANAGEMENT Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats Distribution des résultats en fonction de la décision l'Assemblée Générale Ordinaire de RMA ASSET MANAGEMENT .Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est RMA ASSET Management, sise 83, Avenue des FAR Casablanca (Tél : 0522453100). Les porteurs de parts seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.
- Régime fiscal: Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV.COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,20% incompressible acquis au FCP
- Commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0,10% incompressible acquis au FCP

C.D.V.N

RMA ASSET MANAGEMENT

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte »

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les de gestion couvrent les charges suivantes :

(1) Frais publications: 20 000 dhs HT

(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs HT

(3) Commissions CDVM: 0.025% HT

(4) Dépositaire : 0,10% HT

(5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT

(6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur

- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

